Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-200065886-20240409-240409CC_D13con-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 19/04/2024



IAVENANT FINANCIER 2024 – Loire Forez agglomération

ENTRE

Loire Forez agglomération (membre de droit d'epures) 17 boulevard de la Préfecture CS 30211 42605 MONTBRISON cedex

représentée par son président Christophe BAZILE

ΕT

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise CS 40801 – Le Polygone 46, rue de la Télématique 42952 Saint-Etienne cedex 1

représentée par son président, Jean-Pierre BERGER

Conformément à la convention cadre établie entre Loire Forez agglomération et l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, le présent avenant fixe le montant de la subvention que Loire Forez agglomération versera à l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise en 2024 pour la réalisation de son programme d'activités partenarial approuvé par l'Assemblée générale d'epures, en plus de la cotisation (définie annuellement par le Conseil d'administration d'epures et approuvée par l'Assemblée générale).

Montant de la subvention complémentaire à la cotisation et modalités de règlement

Le montant de la subvention de Loire Forez agglomération est déterminé en fonction de l'intérêt porté au programme partenarial d'activités mutualisé 2024 de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise.

Ainsi Loire Forez agglomération versera à l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise :

une subvention de **305 526 €** à laquelle s'ajoute le montant de la cotisation annuelle. Le règlement se fera au :

- au 31/07/2024 : 157 263 € soit cent-cinquante-sept mille deux-cent-soixante-trois euros
- au 31/10/2024 : 157 263 € soit cent-cinquante-sept mille deux-cent-soixante-trois euros

Pour rappel, la cotisation (de 178 041 €) sera versée au 1^{er} trimestre 2024.

par un virement au compte ouvert au Crédit Mutuel de La Talaudière sous le numéro : IBAN FR76 1027 8073 7200 0201 0510 141 BIC: CMCIFR2A41

Fait à Saint-Etienne, le ______

Pour Loire Forez agglomération

Le Président Christophe BAZILE Pour l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise Le Président Jean-Pierre BERGER